

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

DREAL Bourgogne

Unité Territoriale : YONNE NIEVRE

Subdivision : AUXERRE

Nom(s) du ou des inspecteurs : Eric GIROUD

Date de la lettre d'annonce de l'inspection: 02/06/2010

Type d'inspection : approfondie /annoncée / planifiée

motif de la planification : site à visiter tous les ans(C1)

Date de l'inspection : 05 /08/2010

Société : SOSEMAT

Commune : NEUVY SUR LOIRE

Activité : carrière

A

Priorité : site à visiter tous les ans(C1)

Liste des installations inspectées : carreau, pistes , plan d'eau sud

Thème :eau, emprise, réaménagement.

Référentiel de l'inspection :

Arrêté préfectoral du 21/12/1987

Arrêté préfectoral du 16/01/1995

Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :

M.BARO : directeur technique

M.BARBEREAU : chef de carrière

Principales constatations effectuées, principaux constats d'écart par rapport au référentiel d'inspection :

Les constats sont joints en annexe

Les non conformités sont les suivantes :

- absence de bornes
- absence de clôture au sud-est
- bande de protection de 70m par rapport à la limite sud de la parcelle A1 17 non respectée (66m selon le plan du géomètre)

Suite envisagée :

Courrier à l'exploitant.

Liste des documents établis suite à la visite :

Fiche de constatations ; courrier.

Date et signature du ou des inspecteurs : AUXERRE, le

- 6 SEP. 2010

L'inspecteur des installations classées,

Eric GIROUD